

Ça vous intéresse...

La Téléconsultation

Le **GCS SARA** (réunification des 2 GCS SISRA et SIMPA) met **gratuitement** à la disposition de tous les médecins un **outil de téléconsultation**.

Il suffit de disposer d'un ordinateur PC ou MAC équipé d'un des navigateurs Internet, Mozilla Firefox ou Google Chrome et d'une connexion Internet avec un débit suffisant.

Afin d'initier une téléconsultation, rien de plus simple :

1 **Connectez-vous sur la plateforme SISRA** (via le portail SISRA ou MonSisra2) **et cliquez sur la vignette « Téléconsultation »** (Figures 1 et 2).

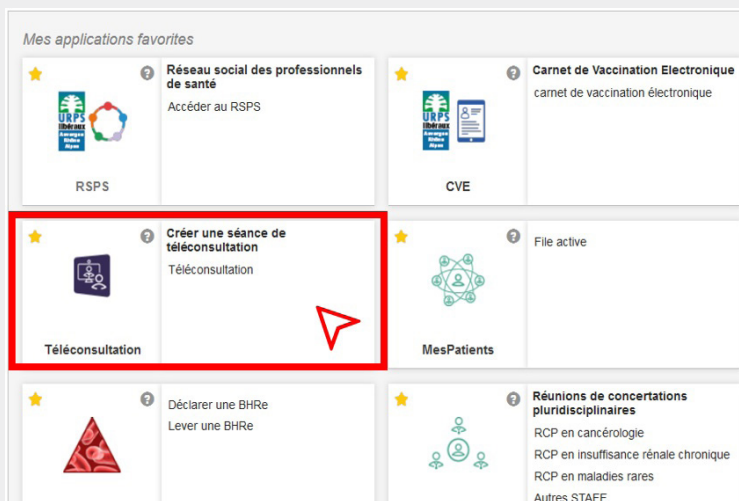


Figure 1 : Portail SISRA

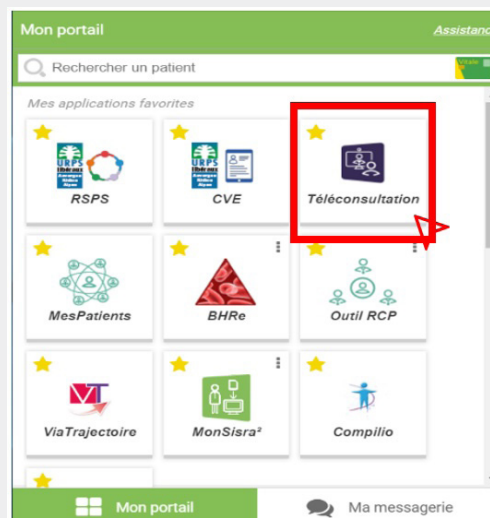


Figure 2 : MonSisra 2

2 Sélectionnez la date et l'heure du rendez-vous (Figure 3), ainsi que les coordonnées du patient (Figure 4).

Préparons ensemble votre prochaine
Téléconsultation

Quand souhaitez-vous planifier la téléconsultation ?

☐ Tout de suite

☒ Le 16/01/2019 à 12:00

Suivant

2019 – GCS SARA

Figure 3

Préparons ensemble votre prochaine
Téléconsultation

Invitez des participants

M. Prénom Nom Email ou mobile

Veillez saisir un nom et au moins un moyen de contact

Ajoutez un participant

Valider

2019 – GCS SARA

Figure 4

3 Tout est prêt. Le patient reçoit un lien sécurisé de connexion. Au moment du rendez-vous, vous pourrez vous connecter en cliquant sur le lien qui a été généré. Vous pourrez retrouver le lien de connexion à tout moment au niveau de votre messagerie MonSisra.

4 Vous avez à votre disposition trois solutions pour envoyer une ordonnance en respectant le RGPD :

- **Soit** directement envoyée au pharmacien désigné par le patient via MonSisra2 (application développée par le GCS SARA) ou le RSPS (développé par l'URPS Médecins AuRA) ;
- **Soit** en éditant l'ordonnance sous un format de fichier PDF crypté et en l'adressant au patient sur sa messagerie ordinaire, le code de décryptage lui étant donné oralement au cours de la téléconsultation ;
- **Soit** en la déposant dans l'espace sécurisé numérique du patient au sein du DMP, dans le cas où ce dernier a créé son DMP au préalable.

Voilà, la téléconsultation est terminée.

Référent élu : Dr Marcel Garrigou-Grandchamp

CONTACT

L'équipe de l'URPS Médecins AuRA se tient à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions :

urps@urps-med-aura.fr

Action de l'URPS à retenir...

Vaccination & Parentalité

L'obligation vaccinale décidée en janvier 2018 a beaucoup facilité l'acceptation des vaccins par les parents. Toutefois, il est perceptible que la confiance reste fragile malgré une information claire et accessible sur des sites très bien faits (MesVaccins.net, InfoVac, vaccination-info-service.fr).

C'est la raison pour laquelle, avec les URPS de la région AuRA, nous avons conçu et réalisé des « **vignettes** » qui sont actuellement **diffusées sur twitter**.



Ces vignettes déclinent les personnages d'une famille. Elles sont bienveillantes, non culpabilisantes. Elles portent toutes le logo « enfants vaccinés protégés » que nous aimerions voir pénétrer les esprits.

Nous avons pensé qu'elles pouvaient aussi vous intéresser.

Vous pouvez **les imprimer et les afficher** dans vos salles d'attente ou vos cabinets.

N'hésitez pas à les partager.

Merci par avance.

Le groupe de travail des pédiatres

Drs Véronique Desvignes, Jean Stagnara,
Agnès Duquesne, Pascal Besse, Sophie Barrois

